

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021

Date de convocation : 22 janvier 2021

Date d'affichage : 22 janvier 2021

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 29 jusqu'à 19h06mn, 30 à partir de 19h06mn
- Absents : 2 jusqu'à 19h06mn, 0 à partir de 19h06mn
- Représentés : 2 jusqu'à 19h06mn, 3 à partir de 19h06mn
- Votants : 33

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code général des collectivités locales, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle des fêtes, 6 rue de Sucy, le 29 janvier 2021 à 19h00, sous la présidence de M. Régis CHARBONNIER, Maire de Boissy-Saint-Léger.

**Sont présents** : M. Régis CHARBONNIER, Mme Eveline NOURY, M. Fabrice NICOLAS, Mme Muriel FERRY, M. Michel BARTHES, Mme Odile BERNARDI, M. Pierre CHAVINIER, Mme Jacqueline PICHON, M. Thierry VASSE, Mme Touria HAFYANE, Mme Claire GASSMANN, M. Stéphane MAUGAN, Mme Marie CURIE, M. Zouhir AGHACHOUJ, Mme Claire CHAUCHARD, M. Eric MORGENTHALER, M. Adama CISSOKHO, M. Jacques DJENGOU-MBOULE, M. Bakary DIABIRA, Mme Marie-Angèle YAPO, Mme Amelle NAIT AMARA, Mme Evelyne BAUMONT, M. Ludovic NORMAND, Mme Laure THIBAUT, Mme Claire DE SOUSA, M. Christophe FOGEL, M. Fabrice NGALIEMA à partir de 19h06mn, M. Christian LARGER, Mme Pascale ISEL.

**Absents ayant donné procuration** : Mme Martine KLAJNBAUM est représentée par M. Ludovic NORMAND, M. Moncef JENDOUBI est représenté par M. Christophe FOGEL, Mme Ingrid CITERNE est représentée par M. Fabrice NGALIEMA à partir de 19h06mn.

**Absents** : Mme Ingrid CITERNE et M Fabrice NGALIEMA jusqu'à 19h06mn.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : **Mme Jacqueline PICHON** est désignée pour remplir cette fonction.

Mme Juliette SIMONET, Chargée de mission auprès du DGS-Directrice du développement urbain, M. Stéphane DENNEULIN, Responsable des Finances et de la commande publique, Mme Béatrice LAINÉ, Assistante du DGS assistent à la séance.

La séance est déclarée ouverte à 19h03mn.

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : MME JACQUELINE PICHON

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020.
2. Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.
3. Exposé de Monsieur le Maire.

### URBANISME

4. Mise en location d'appartements (T1 et T2) du bien sis 15 rue de Paris, issu du parc privé communal. **Mme PICHON**

#### SERVICES TECHNIQUES

5. Demande de subvention au titre de la DETR : mise en accessibilité de cinq équipements scolaires et un équipement sportif communaux sur le programme AD'AP de 2022. **Mme GASSMANN**
6. Demande de subvention au titre de la DSIL : réfection et amélioration des installations de ventilation du « Forum » à Boissy-Saint-Léger. **Mme GASSMANN**

#### MARCHES PUBLICS

7. Avenant n°1 au marché relatif à la mission d'ordonnancement, pilotage et de coordination pour l'opération de construction d'un gymnase de maîtrise d'œuvre. **M.CHAVINIER**
8. Autorisation donnée au coordonnateur du groupement de commandes entre Grand Paris Sud Est Avenir et les communes membres, de signer le marché relatif aux produits d'entretien, lot n°5 : matériel de nettoyage mécanisé. **M.NICOLAS**

#### FINANCES

9. Rapport D'orientations Budgétaires. **M.NICOLAS**

#### DIRECTION GENERALE

10. Adhésion de la ville à l'association Val-de-Marne Tourisme et Loisirs. **M. DJENGOU-MBOULE**

#### RESSOURCES HUMAINES

11. Tableau des effectifs : créations et suppression de postes. **Mme NOURY**

#### VCEU

12. Vœu demandant le réexamen du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport d'Orly et le retrait du projet d'extension de la zone Cet de création de la zone D du plan.

#### QUESTIONS DIVERSES

### **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020.**

*Le Procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **2. DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

N° DÉCISION	DATE	SERVICE	OBJET	DATE/DURÉE	MONTANT
2021-01	07/07/2020	Action Culturelle	PROSPERO MIRANDA 26 rue Victor Hugo 92240 MALAKOFF	Spectacle : Je reviens de la vérité. 1 représentation au forum le 7 mai à 19h30.	2 657,20 € non assujettis à la TVA
2021-02	23/07/2020	Action Culturelle	KIVUKO COMPAGNIE 100 rue Orfila 75020 PARIS	Spectacle : Bounce Back. 1 représentation au City Stade de la Haie-Griselle le 26 mai 2021 à 18h00.	5 007,20 € non assujettis à la TVA
2021-03	21/09/2020	Action Culturelle	THEATRE DES TURBULENCES 1 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	Spectacle : Dans les Bois. 3 représentations, le 18 mai 2021 10h et 14h30 séances scolaires, 19 mai 14h30 tout public.	3 143,06 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-04	21/09/2020	Action Culturelle	LA LOCOMOTIVE DES ARTS 9 rue Edouard Vaillant 93100 MONTREUIL	Spectacle : Partici-Classik. 3 ateliers dont rencontre avec le Chef d'Orchestre. Défilé le 29 juin vers 16h00 puis concert.	5 770,60 € non assujettis à la TVA
2021-05	21/09/2020	Action Culturelle	CŒUR DE SCENE 14 rue de Strasbourg 94110 ARCUEIL	Spectacle : Grande nuit de l'humour. 1 représentation 6 février 2021 à 20h30. Salle des fêtes.	4 747,50 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-06	21/09/2020	Action Culturelle	LA LUNE DANS LES PIEDS 56 avenue Jeanne d'Arc 94160 SAINT-MANDE	Spectacle : le souffle d'un rêve. 3 représentations, le 13/04/21 10h et 14h, séances scolaires, le 14/04/21 14h45, séance tout public.	5 622,31 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-07	24/09/2020	Action Culturelle	CIE VOIX-OFF 2 impasse du Sabotier 18250 NEUVY-DEUX-CLOCHERS	Spectacle : Lilelalolu. 4 représentations : 30/03/21 10h et 14h30, 31/03/21 10h30, 01/04/21 10h30.	6 220,39 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-08	01/10/2020	Action Culturelle	EN CHANTIER ASBL 40 chaussée de Ghislenghien 7830 SILLY BELGIQUE	Spectacle : Truelle Destin. 3 représentations : 09/02/21 10h et 14h30, 10/02/21 15h séance tout public. Salle de la ferme.	4 748,48 € TTC dont TVA (6%)

2021-09	01/10/2020	Action Culturelle	THEATRE T 181 avenue Daumesnil 75012 PARIS	Spectacle : Mon petit mouton dans mon pull. 4 représentations : 4 et 5/05/21 9h30 et 10h45, à la MEF.	1 946,69 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-10	17/11/2020	Action Culturelle	LA COMPAGNIE DES CILS 6 place Jacques Froment 75018 PARIS	Spectacle : Museau. 5 représentations : 16/03/21 9h15 et 10h45, 17/03/21 10h30, 18/03/21 9h15 et 10h45.	4 529,60 € non assujettis à la TVA
2021-11	24/11/2020	Education et Loisirs	DANS LES BACS A SABLE 22, rue Blanchard 92260 FONTENAY AUX ROSES	Spectacle "Le Noël de la forêt" à l'ALM Savereau, représentation le 23/12/2020.	600 € non assujettis à la TVA
2021-12	24/11/2020	Education et Loisirs	DANS LES BACS A SABLE 22, rue Blanchard 92260 FONTENAY AUX ROSES	Spectacle "La lettre secrète du Père-Noël" à l'ALM Savereau, représentation le 29/12/2020.	600 € non assujettis à la TVA
2021-13	24/11/2020	Education et Loisirs	DANS LES BACS A SABLE 22, rue Blanchard 92260 FONTENAY AUX ROSES	Spectacle "A la recherche du Père-Noël" à l'ALM Savereau, représentation le 30/12/2020.	600 € non assujettis à la TVA
2021-14	25/11/2020	Education et Loisirs	LA CIE DE LA DANDINIÈRE 4, rue des Graviers 77410 MESSY	Spectacle "LILY et le traineau du Père-Noël". Spectacle le 22 décembre à l'accueil de loisirs de Savereau.	550 € non assujettis à la TVA
2021-15	25/11/2020	Services Techniques	DEKRA 30 rue du Morvan CS 10044 94623 RUNGIS Cedex	Acte modificatif n°1 au marché M1977, ajout de matériels et machines-outils. Visite règlementaire d'une partie du matériel et machines-outils. Date d'effet au 1er janvier 2021, reconductible 3 fois 1 an tacitement.	Acte modificatif 125 € TTC/an, soit un montant total de 1248,36 € TTC/an dont TVA (20%)
2021-16	07/12/2020	Marchés Publics	CHARPENTE BOIS GOUBIE 51 route des Combes 24130 PRIGONRIEUX	Construction d'un gymnase. Avenant n°1. Lot 2 : charpente bois. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	681 600 € TTC dont TVA (10%). Aucune incidence financière
2021-17	07/12/2020	Marchés Publics	EMULITHE SAS Voie de Seine 92290 VILLENEUVE-LE-ROI	Construction d'un gymnase. Avenant n°1. Lot 14 : Voirie, réseaux divers. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	792 000 € TTC dont TVA (20%). Aucune incidence financière
2021-18	10/12/2020	Marchés Publics	INEO TERTIAIRE IDF 12 rue Marco Polo 94470 SUCY-EN-BRIE	Sécurisation du centre aéré et de l'école Amédée Dunois. Date d'effet à la notification de l'ordre de service, 6 jours d'exécution pour le centre aéré et 6 jours pour l'école Amédée Dunois.	17 936,16 € pour le C.A. et 14 831,94 € pour l'école, soit 32 768,10 € TTC dont TVA (20%)
2021-19	14/12/2020	Marchés Publics	France ETANCHEITE 27, rue du 8 Mai 1945 94470 BOISSY-SAINT-LEGER	Construction d'un gymnase. Avenant n°1. Lot 3 : Couverture, étanchéité. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	427 048,15 € TTC dont TVA (20%). Aucune incidence financière
2021-20	14/12/2020	Marchés Publics	PLASTALU 18 rue R. Jumel 93250 VILLEMONBLE	Construction d'un gymnase. Avenant n°1. Lot 5 : menuiseries extérieures occultations. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	573 611,52 € TTC dont TVA (20%). Aucune incidence financière
2021-21	14/12/2020	Marchés Publics	T.E.P. 7 allée Claude Monnet 94450 LIMEIL-BREVANNES	Construction d'un gymnase. Avenant n°1. Lot 9 : cloisons-doublages-faux plafonds. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	61 051,91 € TTC dont TVA (20%). Aucune incidence financière
2021-22	14/12/2020	Marchés Publics	TECHNOPOSE ET BEDEL ZAC DE MONTEVRAIN 4 rue de Berlin 77144 MONTEVRAIN	Construction d'un gymnase. Avenant n°1. Lot 10: revêtement de sols. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	169 200 € TTC dont TVA (20%). Aucune incidence financière

2021-23	14/12/2020	Marchés Publics	DELABOUDINIÈRE 28 bld Pierre Lefaucheur Z.I.S 72100 LE MANS	Construction d'un gymnase. Avenant n°1. Lot 12: Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	496 422,96 € TTC dont TVA (20%). Aucune incidence financière
2021-24	14/12/2020	Marchés Publics	ROUSSEL PAYSAGE 5 rue Auguste Dupin 94520 MANDRES-LES-ROSES	Construction d'un gymnase. Avenant n°1. Lot 15: Espaces verts. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	496 422,96 € TTC dont TVA (20%). Aucune incidence financière
2021-25	14/12/2020	Marchés Publics	SAS SOTREN 12 rue Haute 21310 CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE	Travaux de drainage du terrain enherbé du stade Marcel Laveau, Phase 1 en automne 2020, phase 2 en automne 2021. Délai de 1 mois à compter de la réception du BDC pour chaque phase.	66 016,44 € TTC dont TVA (20%)
2021-26	14/12/2020	Marchés Publics	SAS SODILAC 68 rue de Villiers 92532 LEVALLOIS-PERRET	Achat de lait infantile. Date d'effet à sa notification, pour une durée d'1 an + 3.	Maximum annuel 18 990 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-27	16/12/2020	Marchés Publics	PPN ENTREPRISE GENERALE 3 rue Edouard vaillant 93200 SAINT-DENIS	Construction d'un gymnase. Avenant n°1. Lot 11: Peintures. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	30 947,28 € TTC dont TVA (20%). Aucune incidence financière
2021-28	21/12/2020	Marchés Publics	IMPRIMERIE RAS 6 avenue des Tissonvilliers 95400 VILLIERS LE BEL	Impression des supports d'information et de communication. A compter du 6 février 2021 pour 1 an, reconductible tacitement	70 000 € HT maximum /an. TVA à 10 ou 20%,
2021-29	22/12/2020	Marchés Publics	EUROFINS Laboratoire ZI des Esses Galerne 45760 VENNECY	Analyses microbiologiques dans différents sites de la ville. A compter du 2 janvier 2021, 1 an renouvelable 3 fois.	3 775,98 € TTC dont TVA (20%)
2021-30	24/12/2021	Marchés Publics	IMZ 38 avenue Villemain 75014 PARIS	Avenant n°1 au marché démolition rue de la Fontaine : lot n°2 maçonnerie/ravalement. Prolongation du marché jusqu'au 31/03/2021.	Montant modification 5 590,08 € TTC coût final 48 600 € TTC dont TVA (20%)
2021-31	24/12/2021	CCAS	Convention d'occupation précaire d'un logement communal	Logement communal centre sportif Maurice Préault. Attribué le 24 août 2020, pour une durée d'1 an.	766,80 €
2021-32	04/01/2021	Marchés Publics	FERBO France 25 route de la Darse 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE	Construction d'un gymnase. Avenant n°1. Lot 6: Serrurerie-métallerie. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	101 256,98 € TTC dont TVA (20%). Aucune incidence financière
2021-33	04/01/2021	Marchés Publics	NOUANSPOUR Route de Valancay 37460 NOUANS-LES-FONTAINES	Construction d'un gymnase. Avenant n°1. Lot 8: Equipements sportifs. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	65 687,52 € TTC dont TVA (20%) Aucune incidence financière
2021-34	06/01/2021	Marchés Publics	QUALICONSULT 127 Chemin des Bassins 94035 CRETEIL CEDEX	Mission de contrôle technique, jusqu'à la garantie de parfait achèvement des travaux. Avenant n°1. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	17 976 € TTC dont TVA (20%). Aucune incidence financière
2021-35	06/01/2021	Marchés Publics	SAINT-DENIS CONSTRUCTION 24 rue des Postillons 93200 SAINT-DENIS	Construction d'un gymnase. Avenant de prolongation du marché jusqu'au 5 février 2021. Lot n°1 : terrassement, fondations, gros-œuvre.	Montant plus-value : 70 200,01 € TTC coût final 1 720 200,01€ TTC dont TVA (20%)
2021-36	06/01/2021	Marchés Publics	CHARPENTE BOIS GOUBIE 51 route des Combes 24130 PRIGONRIEUX	Construction d'un gymnase. Avenant n°2. Lot 2 : charpente bois. Plus-value. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	Montant plus-value : 40 397,05 € TTC coût final : 721 997,05 € TTC dont TVA (20%)

2021-37	06/01/2021	Marchés Publics	NOUANSPO Route de Valancay 37460 NOUANS-LES-FONTAINES	Construction d'un gymnase. Avenant n°2. Lot 8, Equipements sportifs. Plus-value. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	Montant plus-value : 9 090,72 € TTC coût final : 74 778,24 € TTC dont TVA (20%)
2021-38	06/01/2021	Marchés Publics	DELABOUDINIÈRE 28 bld Pierre Lefauchaux Z.I.S 72100 LE MANS	Construction d'un gymnase. Avenant n°2. Lot 12, Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires. Plus -value et moins-value. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	Montant plus-value : 4 685,76 € TTC coût final : 501 108,72 € TTC dont TVA (20%)
2021-39	06/01/2021	Marchés Publics	EMULITHE SAS Voie de Seine 92290 VILLENEUVE-LE-ROI	Travaux d'aménagement de la rue du Temple. Date d'effet à compter de sa notification, pour une durée de 3 mois.	202 800 € TTC dont TVA (20%)
2021-40	06/01/2021	Marchés Publics	NOUANSPO Route de Valancay 37460 NOUANS-LES-FONTAINES	Avenant n°1 : changement de la fosse de la salle de gymnastique du complexe sportif Maurice Préault.	37 902 € TTC dont TVA (20%). Aucune incidence financière
2021-41	07/01/2021	Marchés Publics	QUARTET 1 place de la Croix Saint-Jacques 95390 SAINT-PRIX	Construction d'un gymnase. Avenant n°1. Mission de coordination de la sécurité de la protection de la santé. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	Montant plus-value : 1 188 € TTC coût final : 12 468 € TTC dont TVA (20%)
2021-42	07/01/2021	Marchés Publics	QUARTET 1 place de la Croix Saint-Jacques 95390 SAINT-PRIX	Mission de coordination de la sécurité de la protection de la santé pour la construction d'un gymnase. Additif au plan général de coordination covid 19. Prolongation de la mission jusqu'au 30/03/21.	Montant modification 2 430 € TTC coût final 13 710 € TTC dont TVA (20%)
2021-43	11/01/2021	Marchés Publics	INEO INFRASTRUCTURE 7 bis allée des Frères Montgolfier 77183 CROISSY-BEAUBOURG	Construction d'un gymnase. Avenant n°1 : Lot n°13. Electricité courant fort/électricité courant faible. Augmentation de la durée du chantier de 20 semaines, 14 semaines liées à la pandémie et 6 semaines sur demande de la société chargée des fondations. La réception des travaux est prévue le 5 février 2021.	202 351,80 € TTC dont TVA (20%). Aucune incidence financière
2021-44	11/01/2021	Marchés Publics	A3BAT 5 rue Gustave Eiffel 77610 FONTENAY-TRESIGNY	Remplacement de l'ensemble des radiateurs du groupe scolaire J. Prévert. Modification n°1, remplacement des robinets de radiateurs avec modification.	Montant modification 8 000,64 € TTC coût final 122 792,16 € TTC dont TVA (20%)
2021-45	11/01/2021	Marchés Publics	PHARMACIE DES ORCHIDÉES 49 rue de paris 94470 BOISSY-SAINT-LEGER	Achat de produits parapharmaceutiques et pharmaceutiques. Lot n°1 : produits pharmaceutiques. Modification n°2, délai minimum des médicaments doit-être d'un an à compter de leur achat. Date d'effet à la notification.	Aucune incidence financière

### DÉCISION FAISANT L'OBJET D'UN CONTRÔLE DE LÉGALITÉ.

N° DECISION	DATE	TITRE
2021-01	13/01/2021	La commune n'exercera pas son droit de préemption sur la propriété sise, rue de la Procession, cadastrée 4 AE 70,

### 3. EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE.

Mesdames, Messieurs les élus,

#### Mesures Covid à compter du 14 Janvier 2021 et campagne de vaccination

Le 14 Janvier 2021, le Premier Ministre a annoncé l'avancée du couvre-feu de 20h à 18h sur l'ensemble du territoire métropolitain à partir du samedi 16 Janvier pour une durée minimum de 15 jours.

L'objectif du couvre-feu était de limiter les rassemblements durant lesquels les mesures barrières sont moins bien appliquées et où le virus circule rapidement tout en limitant l'impact sur l'économie déjà mise à rude épreuve.

A la veille d'une intervention de Mr le Président de la République et alors que différents scénarii de restrictions sanitaires resserrées sont à l'étude par l'exécutif, dont un troisième confinement, Mr le Ministre de la Santé s'est exprimé hier : la situation est inquiétante. L'efficacité du couvre-feu s'estompe, l'épidémie repart, la pression hospitalière est en hausse et nous devons faire face à la menace de nouveaux variants du virus.

Comme vous le savez, depuis le début de l'année, une campagne nationale de vaccination a débuté avec l'ouverture récente de centres de vaccination. Le déploiement de la vaccination et les moyens alloués pour ce faire SONT indispensables dans la stratégie de lutte contre la Covid-19. Nous en sommes persuadés et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que nos habitants puissent avoir accès à cette campagne de vaccination. Il a été décidé par le gouvernement un ordre de priorité du public à vacciner : personnes en EHPAD, professionnels de santé, pompiers, aides à domicile ont été prioritaires depuis le 4 Janvier. Ensuite, les personnes de plus de 75 ans et les personnes vulnérables sur critères médicaux ont été invitées à prendre rendez-vous dans les centres de vaccination ouverts depuis le lundi 18 Janvier.

Chers élus, ce n'est pas sans gravité que je souhaite vous transmettre une certaine forme de colère : alors que nous faisons face à une recrudescence de l'épidémie liée à la mutation du virus en de multiples variants qui ont pour caractéristique de se transmettre beaucoup plus rapidement et donc de toucher un plus grand nombre d'entre nous, nous devons faire face à une pénurie nationale de vaccins qui impacte l'organisation même de la campagne de vaccination quasiment laissée à la charge des communes.

Je tenais à vous informer que je suis cosignataire d'un communiqué en date du 21 Janvier signé par des Maires de plusieurs départements d'Ile-de-France et le Président du Conseil Départemental du Val de Marne. Je souhaite vous lire ce communiqué. (Cf Doc)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Le 21-01-2021

### COVID\_19-STRATÉGIE VACCINALE : QUE FAIT LE GOUVERNEMENT ?

*20 maires de plusieurs départements d'Ile-de-France et le Président du conseil Départemental du Val-de-Marne demandent un accès équitable au vaccin contre la Covid-19. Ils s'expriment ensemble dans une tribune en faveur d'une sectorisation claire des centres de vaccination, et des moyens logistiques pour que les communes puissent aider leurs aînés à s'y rendre.*

#### Des objectifs de vaccination intenable

Lors de son allocution du 7 Janvier dernier, le Premier ministre a fixé l'**objectif du million de personnes vaccinées dès la fin du mois de janvier**. Alors que l'Ile-de-France compte près de 830 000 habitants de plus de 75 ans, il faudrait, dans les conditions actuelles, plus de 4 mois pour que chacun d'entre eux puisse recevoir la première injection du vaccin. Au 19 janvier, les chiffres annoncés se traduisent par une vaccination de **près de 87 000 Franciliens de plus de 75 ans**, soit moins d'1% de la population totale de la région parisienne. Force est donc de constater qu'à ce stade, les objectifs de l'État sont intenable.

#### Iniquité d'accès au vaccin

Dans nos villes, ce sont des centaines de milliers d'habitants qui se retrouvent sans solution de vaccination de proximité, alors que la saturation des centres existants entraîne des tensions et des craintes à l'égard du service public. Il revient actuellement aux personnes âgées de plus de 75 ans, un pan de la population qui souffre trop souvent d'isolement et de la fracture numérique, de tenter, seules, de prendre rendez-vous par téléphone ou sur internet pour espérer se faire vacciner. Pour cette campagne de vaccination sans précédent, l'Etat doit assurer sa compétence de santé publique en permettant un accès local et équitable au vaccin, sur l'ensemble du territoire.

#### Les maires ont déjà pris leurs responsabilités, l'Etat doit leur permettre de continuer à agir !

Les maires ont démontré depuis le début de la crise sanitaire leur capacité d'agir aux côtés de l'Etat et **ont déjà organisé** des distributions de masques, de gel hydroalcoolique et des campagnes de dépistage dans les territoires.

À cet instant, comment répondre aux sollicitations des habitant·e·s dès lors que les maires et les élu·e·s locaux, premiers acteurs de proximité, se heurtent à l'**opacité des critères d'ouverture de nouveaux centres de vaccinations, à la pénurie de doses de vaccins ? Tout ceci n'est pas cautionnable. Il est urgent d'ouvrir davantage de centres, et d'en organiser clairement la « sectorisation »**. Dès lors, nous pourrions faciliter l'accès au vaccin (prise de rendez-vous, transport...) **aux personnes qui en ont besoin.**

SIGNATAIRES: Christian Favier, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne (94), Hélène de Comarmond, Maire de Cachan (94), Jacqueline Bolhomme, Maire de Malakoff (92), David Ros, Maire d'Orsay (91), Christian Métakie, Maire d'Arcueil (94), Nadège Azzaz, Maire de Châillon (92), Philippe Bouysseu, Maire d'Ivry-sur-Seine (94), Patricia Tordjmen, Maire de Genilly (94), Régis Charbonnier, Maire de Bussy-Saint-Leger (94), Stéphanie Daumin, Maire de Chevilly-Larue (94), Jean-Luc Laurent, Maire du Kremlin-Bicêtre (94), Marie Chavanon, Maire de Fresnes (94), Pierre Garzon, Maire de Villejuif (94), Christine Janodet, Maire d'Orly (94), Pierre Bell-Liuch, Maire de Vitry-sur-Seine (94), Jean-Philippe Gautrais, Maire de Fontenay-sous-Bois (94), Rafika Rezgui, Maire de Chilly-Mazarin (91), Clovis Casan, Maire des Ulis (91), Patrick Douat, Maire de Bonneuil-sur-Marne (94), Romain Colas, Maire de Bussy-Saint-Antoine (91), Damien Allouch, Maire d'Episy-sous-Senart (91)

Pour nos habitants, je souhaite vous transmettre ce que nous avons déjà mis en place :

Nous avons fait une demande officielle à l'ARS pour ouvrir un centre de vaccination sur notre ville. Nous avons fait un travail conséquent de recensement des publics cibles, grâce en partie au CCAS, et en particulier des personnes qui auraient besoin d'une aide au transport pour accéder aux centres de vaccination. Sur une centaine de personnes, nous avons eu un retour uniquement pour deux rendez-vous confirmés. Je suis intervenu personnellement auprès de Mme la Maire de Sucy en Brie, ainsi que ma Directrice de cabinet et Mme l'Adjointe à la santé Mme Muriel Ferry, respectivement aux cabinets des villes ayant un centre de vaccination et à l'Agence Régionale de Santé, pour expliquer qu'il était injuste et déraisonnable d'appliquer une sectorisation de ville à ville en privilégiant ses propres habitants alors que rien de tel n'était prévu dans le protocole de prise de rendez-vous. J'ai personnellement interpellé Mr le Préfet sur cette question. Notre mobilisation est sans faille et déterminée. Nous avons débuté un recensement bien particulier que nous avons nommé « les empêchés de la vaccination boisséens » qui consiste à centraliser tous les témoignages de boisséens qui n'ont pas réussi à prendre un rendez-vous. Et comme toujours, l'espoir naît de la solidarité. Je tiens officiellement à remercier Mr le nouveau Maire de Bonneuil, Mr Denis Oztorun, dont la ville accueille un centre de vaccination à la MAIA, qui, il y a deux jours, nous a proposé une coordination et une mutualisation de moyens au bénéfice de nos habitants par la mise en place de réservations de créneaux horaires (par demi-journée par semaine). D'autres villes sont concernées. Nous y travaillons ce qui nous permettra d'anticiper pour des prises de rendez-vous groupés et d'envisager la mise en place du transport. Nous avons aussi envoyé une lettre aux infirmiers libéraux de notre ville pour leur proposer de nous rejoindre, si besoin, dans le cadre d'une ouverture de centre à Boissy ou de permanences à tenir sur les demi-journées à Bonneuil. Nous envisageons une contribution humaine et/ou financière à proposer à la ville de Bonneuil.

Bien évidemment, vous l'aurez compris nous sommes dans une forme d'anticipation pour une période que nous souhaitons prochaine où les doses de vaccins allouées seront suffisantes pour répondre à toutes les demandes de rendez-vous. A l'heure actuelle, la situation est totalement absurde : nous avons appris de source sûre que le centre de Sucy était dans l'obligation de fermer certains jours et d'annuler 1000 rendez-vous.

Bien évidemment nous vous tiendrons informés de l'avancée de la situation. Nous resterons mobilisés pour que tous les boisséens puissent accéder à cette campagne de vaccination déterminante dans la lutte contre l'épidémie qui nous frappe.

#### Déviations RN19

Lors de notre dernier Conseil Municipal de Décembre, j'avais tenu, en toute transparence, à vous transmettre des éléments d'information relatifs à la prochaine ouverture de la déviation de la RN 19.

Dans cette droite ligne, je souhaite vous dire que, sur ce dossier aussi, nous sommes plus que jamais mobilisés et vous informer que je suis cosignataire avec Mr le Président Favier d'une lettre adressée à Mr le Ministre de l'Intérieur, lettre que je vais vous lire et qui a fait l'objet d'un communiqué publié ce jour et d'un article paru dans le Parisien d'hier, relayé par les réseaux de la ville et de communes riveraines de la RN 19, évoquées aussi dans ce courrier. (cf Doc)



Créteil, le 21 janvier 2021

Monsieur Gérard DARMANIN  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75 800 PARIS CEDEX 08

**Objet : Ouverture de la déviation de la route nationale n°19 à Boissy-Saint-Léger**

Monsieur le Ministre,

La déviation de la route nationale n°19 à Boissy-Saint-Léger constitue un projet phare de l'Etat dans le Val-de-Maine et en Ile-de-France. Cette réalisation est directement issue de la mobilisation de longue date des élus locaux et des populations.


Cette déviation, inscrite au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour un montant de 180 millions d'euros, est à présent achevée. Une première date de mise en service était d'ailleurs envisagée au printemps 2020. Toutefois, des travaux complémentaires et la crise sanitaire ont compromis cette première échéance.

A présent, comme indiqué par le Préfet de la Région Ile-de-France dans son courrier daté du 23 décembre 2020, les travaux sont terminés. L'inspection préalable à la mise en service a d'ailleurs eu lieu le 5 novembre dernier. Toutefois, après plusieurs réunions de travail, tout en nous disant que ce dossier était prioritaire, nous ne disposons toujours pas de date de mise en service.

Cette absence de perspective de mise en service est incompréhensible pour les riverains de l'actuelle route nationale dans la traversée de Boissy-Saint-Léger mais aussi pour les usagers qui proviennent principalement du plateau briard, de la Seine-et-Maine et de l'Essonne.

D'après nos informations, la mise en service ne pourrait pas intervenir en raison de répartition de la compétence de police entre deux services placés sous votre responsabilité. Nous souhaitons donc qu'un arbitrage urgent puisse être rendu afin que la mise en service puisse enfin intervenir.

Convaincus que vous serez sensibles à cette situation incompréhensible, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations cordiales.

  
Régis CHARBONNIER  
Maire de Boissy-Saint-Léger



  
Christian FAVIER  
Président du Conseil départemental du Val-de-Maine



## Déviation de la Route Nationale 19

### LE DÉPARTEMENT ET LA VILLE DE BOISSY-SAINT-LÉGER S'ADRESSENT AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

#### Le Ministre de l'Intérieur interpellé

Les travaux de la déviation de la Route Nationale 19 sont achevés. La mise en service de cette nouvelle voie est très attendue des habitants après plusieurs années de chantier.

Or, à ce jour, la date de mise en service de la déviation n'est pas fixée. Envisagée au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, la mise en service est reportée sans cesse au grand dam des usagers et des riverains de la RN 19.

Afin de débloquer la situation au sein des services de l'Etat, Régis CHARBONNIER, Maire de Boissy-Saint-Léger et Christian FAVIER, Président du Conseil départemental du Val-de-Marne s'adressent au Ministre de l'Intérieur afin qu'un arbitrage urgent soit enfin rendu.

La commune et le Département souhaitent une mise en service de la déviation le plus rapidement possible, dès le premier trimestre 2021 !

#### Requalification de la Route Nationale 19 : l'Etat doit tenir ses engagements !

Alors que les travaux de la 2<sup>ème</sup> phase de la déviation de la RN 19 sont achevés, l'état de cette route nationale dans la traversée de la commune reste préoccupant.

Face à cette situation, Christian FAVIER et Régis CHARBONNIER demandent à nouveau à l'Etat de tenir ses engagements. En effet, l'Etat s'était engagé à consacrer les crédits nécessaires à une requalification de cette route. Or, à ce jour, le compte n'y est pas. La sécurité sur l'axe et sa dégradation exigent pourtant des investissements urgents.

Parallèlement, le Département a engagé les études préalables à la requalification de la RN 19 dans la traversée de Boissy. Il s'engagera plus allant dès lors que l'enveloppe initialement prévue pour cette requalification, à savoir 5 millions d'euros, sera honorée par l'Etat. Le Département a sollicité le Préfet de Région dans cette optique.

## URBANISME

### **4. MISE EN LOCATION D'APPARTEMENTS (T1 ET T2) DU BIEN SIS 15 RUE DE PARIS, ISSU DU PARC PRIVÉ COMMUNAL.**

*Rapporteur : Mme Jacqueline PICHON*

La ville s'est portée acquéreur du bien cadastré section AH n°17 sis 15 rue de Paris le 29 décembre 2020 pour un montant de 570 000 €, suite à l'approbation du conseil municipal du 29 septembre 2020.

La ville souhaite mettre en location via une convention d'occupation précaire d'une durée de 2 ans l'appartement T2 d'une surface de 49 m<sup>2</sup> (24 m<sup>2</sup> loi carrez) et l'appartement T1 d'une surface de 22 m<sup>2</sup> du bien susmentionné à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Conformément à la délibération du 27 septembre 2019, les loyers sont fixés à 9€/m<sup>2</sup> pour les biens dont la surface est inférieure à 80 m<sup>2</sup>.

En application des redevances des biens communaux, les appartements seront loués respectivement à hauteur de 216€ par mois pour le T2 et à hauteur de 198€ par mois pour le T1.

Les membres de la Commission Affaires Générales-Finances et la Commission Affaires Techniques-Urbanisme ont émis un avis favorable le 14 janvier 2021.

*Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité avec 4 abstentions (M. NGALIEMA, MME CITERNE, M. LARGER, MME ISEL) la mise en location de ces 2 appartements, sis 15 rue de Paris.*

## SERVICES TECHNIQUES

### **5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : MISE EN ACCESSIBILITÉ DE CINQ ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET UN ÉQUIPEMENT SPORTIF COMMUNAUX SUR LE PROGRAMME AD'AP DE 2022.**

*Rapporteur : Mme Claire GASSMANN*

La commune est éligible à la DETR – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – subvention d'Etat accordée aux communes, née de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR). Le montant de cette subvention dépend des dotations de l'Etat.

La collectivité s'est engagée sur un programme de mise en accessibilité de tous ses établissements recevant du public, sur une période de 4 années, comprise entre 2020 et 2023. Cette opération s'inscrit dans les opérations décrites comme prioritaires au niveau national.

A ce titre, le Conseil Municipal a pris une délibération adoptant un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP). Celui-ci a été adopté en 2015 pour un échelonnement des travaux sur 4 ans.

Dans le cadre de cet agenda, il a été priorisé la mise en accessibilité de 10 écoles sur les 12 que comporte la ville. Leurs travaux seront réalisés entre 2021 et 2022. La seconde priorité est portée sur les équipements sportifs utilisés essentiellement par les écoles de la ville et Collèges du Département.

La présente demande porte sur le programme suivant :

- le groupe scolaire Jacques Prévert, comportant 2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires,
- l'élémentaire Dunois,
- le gymnase Amédée Dunois.

Le coût global de ces travaux en phase d'avant-projet Définitif (APD) est estimé à 297 789,00 € HT, soit 357 346,80 € TTC.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 104 226,15 € soit 35 % du montant estimé des travaux HT.

Les travaux, objet de la présente demande de subvention, s'échelonnent sur l'ensemble de l'année 2022 avec une exécution privilégiée au cours des différentes vacances scolaires.

Ils portent essentiellement sur les travaux permettant l'accès en toute autonomie aux écoles en traitant les abords et cheminements extérieurs, ainsi que la mise en conformité des sanitaires, des escaliers, des portes et circulations intérieures ; ainsi que les vestiaires pour le gymnase.

Enfin, la création d'un ascenseur permettra l'accessibilité aux étages des élémentaires Prévert édifiées en étages.

### **Echéancier de réalisation de l'opération et des dépenses**

Une maîtrise d'œuvre a été mandatée en novembre 2019 afin d'assurer le bon suivi des études et des travaux pour la réalisation de l'opération de mise en accessibilité de l'ensemble des équipements communaux recevant du public, selon le programme Ad'AP. L'opération en est au stade du PRO/DCE.

Le planning prévisionnel prévoit la consultation des entreprises travaux à la fin du 1er trimestre 2021 avec une notification des marchés aux entreprises au 2<sup>ème</sup> trimestre.

Le démarrage des travaux concerné par cette demande est prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Exécutés au cours des vacances scolaires principalement, les travaux ainsi que leurs paiements s'échelonneront d'avril à décembre 2022.

Les membres de la Commission Affaires Générales-Finances et la Commission Affaires Techniques-Urbanisme ont émis un avis favorable le 14 janvier 2021.

*Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DETR 2021.*

## **6. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL : RÉFECTION ET AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE VENTILATION DU « FORUM » À BOISSY-SAINT-LÉGER.**

*Rapporteur : Mme Claire GASSMANN*

Dans le cadre d'une convention de groupement de commandes, propre à cette opération, conclue en février 2019 entre Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) et la commune de Boissy-Saint-Léger (convention jointe au dossier), GPSEA et la ville de Boissy-Saint-Léger se sont engagés dans un programme de rénovation/amélioration Le Forum, établissement multi-accueil (scolaires et tout public), est situé dans le quartier de la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger, à proximité directe du centre commercial Boissy 2. Ce dernier est actuellement en cours de démolition dans le cadre d'un programme d'aménagement qui prévoit notamment la création d'une ZAC, avec la construction de logements collectifs et l'installation de petits commerces.

Le Forum se compose de 2 bâtiments accessibles depuis la place du Forum qui sont réunis par le sous-sol. Il regroupe des équipements municipaux et des équipements territoriaux :

- Bâtiment A : un cinéma (R+1 - ville), une médiathèque (RdC + R-1 – GPSEA), des salles de sport et vestiaires (R-1 - ville) ;
- Bâtiment B : une salle de spectacles (RdC - ville), des bureaux des services de la ville (RdC - ville), un Local de Musique Amplifiée (RdC surélevé - GPSEA)

L'ensemble représente une surface de plancher de 3 030 m<sup>2</sup> et peut accueillir jusqu'à 519 personnes. C'est un Etablissement Recevant du Public de 3ème catégorie, de type R avec des activités de types S, T, L et X.

Les équipements techniques, notamment de ventilation, sont communs aux différentes entités du Forum. Or, depuis plusieurs années, les installations de ventilation sont à l'arrêt et/ou insuffisantes dans des parties de bâtiment, gênant ainsi la pratique de certaines activités (notamment sportives). En outre, elles ne répondent plus aux exigences réglementaires.

L'organisation spatiale de ce complexe ainsi que les contraintes techniques nécessitent en conséquence que les travaux soient réalisés dans le cadre d'un programme unique.

La commune, en sa qualité de coordonnateur, est chargée de s'assurer de l'exécution des marchés relatifs à l'opération objet de la présente convention. Toutefois, le règlement des sommes dues aux titulaires et sous-traitants des marchés sera effectué par chaque membre du groupement, et sous sa seule responsabilité, pour la part qui lui incombe.

### **1. Objectifs poursuivis**

La remise en état de la ventilation permettra de :

- Améliorer le confort thermique en été par l'apport d'air frais extérieur,
- Ventiler correctement les pièces et améliorer le confort des usagers et du personnel, tout en répondant aux attentes vis-à-vis de la qualité de l'air,
- Renouveler l'air, surtout en période de crise sanitaire et ainsi limiter les risques de transmission de virus.

Dans le cadre du groupement de commandes susvisé, un diagnostic précis de ces installations a été effectué. Le principe de ventilation existant, à savoir une ventilation en simple flux, sur batterie électrique sera globalement conservé.

### **2. Durée de l'opération**

Les études ont débuté en 2020. Les travaux devraient démarrer en juillet 2021 et durer environ 5 mois.

### **3. Coût prévisionnel de l'opération**

Montant études + travaux à la charge de Boissy St Léger : 103 832,40 € HT.

### **4. Montant de la subvention sollicitée**

Le montant sollicité au titre de la DSIL – Rénovation énergétique est de :

- 83 065,92 €.

*Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DSIL.*

## MARCHES PUBLICS

### **7. AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À LA MISSION D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET DE COORDINATION POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

*Rapporteur : M. Pierre CHAVINIER*

Un marché relatif à la mission d'ordonnancement, pilotage et de coordination pour l'opération de construction d'un gymnase a été conclu avec la société IPCS pour un montant de 61 200 euros HT soit 73 440 euros TTC.

L'objet du présent avenant est lié à la prolongation de la durée des travaux de 20 semaines (soit 5 mois). En conséquence la durée de réception des travaux est portée au 5 février 2021.

Les délais de prolongation du chantier impactent la phase 2 du marché dénommé « phase 2 / exécution : exécution chantier » et sont distingués comme suit :

1/ Une prolongation technique du délai d'exécution engendrant un ajout de 6 semaines d'exécution ;

2/ arrêt du chantier de 6 semaines du 17 mars 2020 au 3 mai 2020 lié à la pandémie de Covid-19 ;

3/une prolongation de 8 semaines liée à la reprise d'activité sur le chantier tout lot confondu à l'issue du déconfinement.

La prolongation du chantier a pour conséquence d'augmenter la phase 2 du marché, dans des conditions de calcul propres à chaque motif de prolongement.

Le montant du présent avenant s'élève à 17 150 euros HT soit 20 580 euros TTC.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 24 novembre 2020 a émis un avis favorable.

Les membres de la Commission Affaires Générales-Finances et la Commission Affaires Techniques-Urbanisme ont émis un avis favorable le 14 janvier 2021.

*Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité avec 8 abstentions (M. NGALIEMA, MME CITERNE, M. LARGER, MME ISEL, MME THIBAUT, MME DE SOUSA, M. FOGEL, M. JENDOUBI) l'avenant n°1 au marché relatif à la mission d'ordonnancement, pilotage et de coordination pour l'opération de construction d'un gymnase et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférant.*

### **8. AUTORISATION DONNÉE AU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE GRAND PARIS SUD EST AVENIR ET LES COMMUNES MEMBRES, DE SIGNER LE MARCHÉ RELATIF AUX PRODUITS D'ENTRETIEN, LOT N°5 : MATÉRIEL DE NETTOYAGE MÉCANISÉ : AUTO-LAVEUSE ET CIREUSE, MONOBROSSE, ASPIRATEUR, NETTOYEUR HAUTE PRESSIION.**

*Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS*

Par délibération n°2020-94 du 10 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes entre l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, 15 communes membres, le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères du Val de Marne et le CCAS de Créteil qui modifie l'annexe 1 de la convention initiale en y ajoutant les prestations faisant l'objet d'achats groupés pour l'année 2020.

Notre ville a décidé d'intégrer le groupement de commande pour l'achat de produits d'entretien, lot n°5 : matériel de nettoyage mécanisé (auto-laveuses et cireuses, mono-brosse, aspirateurs, nettoyeurs haute pression). La commission d'appel d'offres du groupement de commandes qui s'est réunie le 16 décembre 2020 a attribué le marché à la société TODEMINS.

Il convient d'autoriser le Président du Territoire à signer ledit marché au nom de la commune.

Pour information, ce marché a été lancé dans le cadre d'un appel d'offres sans minimum ni maximum, pour une durée allant de la date de notification au 31 décembre 2021, reconductible tacitement 3 fois, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les membres de la Commission Affaires Générales-Finances et la Commission Affaires Techniques-Urbanisme ont émis un avis favorable le 14 janvier 2021.

*Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le coordonnateur du groupement de commandes entre Grand Paris Sud Est Avenir et les communes membres, à signer le marché relatif aux produits d'entretien, lot n°5 : matériel de nettoyage mécanisé*

## **FINANCES**

### **9. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.**

*Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS*

Vous trouverez en annexe le document complet présentant le Rapport D'orientations Budgétaires.

Les membres de la Commission Affaires Générales-Finances et la Commission Affaires Techniques-Urbanisme ont émis un avis favorable le 14 janvier 2021.

*Les membres du conseil présents et représentés ont pris acte à l'unanimité de la présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires et ont voté pour à la majorité avec 8 votes contre (M. NGALIEMA, MME CITERNE, M. LARGER, MME ISEL, MME THIBAUT, MME DE SOUSA, M. FOGEL, M. JENDOUBI).*

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **10. ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION VAL-DE-MARNE TOURISME ET LOISIRS.**

*Rapporteur : M. Jacques DJENGOU-MBOULE*

Val-de-Marne Tourisme et Loisirs est une Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, créée à l'initiative du Conseil Général en 1999.

Elle est chargée de la définition et de la mise en œuvre de la politique de développement touristique départementale, ainsi que de l'élaboration de la promotion et de la commercialisation des produits touristiques du territoire (loi du 13 juillet 1999), en collaboration avec les professionnels, organismes et toutes structures locales intéressées.

La gouvernance de Val-de-Marne Tourisme et Loisirs est dotée d'une Assemblée Générale constituée de collectivités locales, d'élus du Conseil Général, des chambres consulaires et de partenaires privés.

Ses principales missions s'organisent au sein de 4 pôles principaux qui sont :

- Pôle Développement et Ingénierie & Observatoire du Tourisme,
- Pôle Communication, Presse et Internet,
- Pôle Commercialisation et Promotion,
- Pôle Support et Direction.

Son Assemblée Générale regroupe, aux côtés du Conseil Général, les professionnels du tourisme et des loisirs (hôteliers, équipements culturels, associations, centre de formation, etc.), la Région, les organismes consulaires (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce), et de grandes entreprises (Semmaris, Aéroport de Paris Orly...)

L'adhésion à cette association permettrait à notre commune de valoriser sa richesse touristique, patrimoniale, culturelle, environnementale et à la suite, de promouvoir particulièrement notre tissu commercial.

Cette adhésion impliquera le concours de nombreux services de la ville : Culturel et Événementiel, Communication, Espaces verts et Services Techniques.

Notre adhésion ouvrira droit notamment à :

- La participation aux grandes orientations de Val-de-Marne Tourisme et Loisirs : droit de vote aux assemblées générales et possibilité de présenter notre candidature aux instances
- L'information en avant- première des grandes actions de Val-de-Marne Tourisimes et Loisirs
- L'intégration à leur réseau afin de bénéficier des contacts professionnels privilégiés (participation aux journées, visite, rencontres et échanges entre adhérents).
- Des prix préférentiels sur les sorties de groupes de Val-de-Marne Tourisme et Loisirs
- La mise en avant de nos offres sur leur site internet
- Des liens privilégiés avec le site de Val- de-Marne Tourisme et Loisirs et la possibilité de faire remonter toute notre actualité sur leur site « tourisme-valdemarne.com »
- La mise en avant de nos événements dans leurs newsletters
- La mise à disposition de leur plate-forme de réservation et gestion du suivi des réservations lors des événements que nous organisons
- L'utilisation de leur pack de communication (logo bannière...)
- L'aide aux relations Presse de notre service communication
- L'utilisation gratuite de leur photothèque (sous conditions)
- Des conseils personnalisés dans l'élaboration de stratégies touristiques locales
- La mise à disposition des brochures de Val-de-Marne Tourisme et Loisirs pour une distribution dans divers services
- La mise en relation avec les écoles et universités partenaires de Val-de-Marne Tourisme et Loisirs, notamment pour la recherche de stagiaires, la définition et l'encadrement de certains sujets de mémoires et thèses.

L'adhésion à l'association Val-de-Marne Tourisme et Loisirs est conditionnée par une délibération du Conseil Municipal pour les collectivités locales.

La cotisation annuelle s'élève à 0.01 €/habitant sur la base de la population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (16541 habitants), soit 165.41 €. Cette adhésion peut être dénoncée chaque année, à l'initiative de l'une des parties, 2 mois avant l'échéance, sinon elle est reconduite de manière tacite et la cotisation indexée chaque année sur l'évolution du nombre d'habitants.

Les membres de la Commission Affaires Générales-Finances et la Commission Affaires Techniques-Urbanisme ont émis un avis favorable le 14 janvier 2021.



*Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'adhésion de la ville à l'Association Val-De-Marne Tourisme et Loisirs.*

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **11. TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS ET SUPPRESSION DE POSTES.**

*Rapporteur : Mme Eveline NOURY*

A compter du 30 janvier 2021 et pour permettre le recrutement dans différents services de la Ville, il convient de créer :

- 2 postes d'attaché territorial à temps complet,
- 1 poste de Directeur Général Adjoint des Services à temps complet,
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste de service civique.

Il est également nécessaire de supprimer un poste d'agent de maîtrise principal.

Les membres de la Commission Affaires Générales-Finances et la Commission Affaires Techniques-Urbanisme ont émis un avis favorable le 14 janvier 2021.

*Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité ces créations et suppression de postes.*

### **12. VŒU DEMANDANT LE RÉEXAMEN DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE L'AÉROPORT D'ORLY ET LE RETRAIT DU PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE C ET DE CRÉATION DE LA ZONE D DU PLAN.**

Considérant que la situation de l'aéroport d'Orly est unique en France : implanté sur une emprise de plus de 1 500 hectares, il est enclavé dans un tissu urbain dense (3 500 habitants au km<sup>2</sup>) qui préexistait à la construction de cette plateforme.

Considérant que ce statut particulier se traduit notamment par l'existence d'un couvre-feu et d'un plafonnement du trafic aérien.

Considérant que cet équilibre est aujourd'hui remis en cause par le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) que les services de l'Etat entendent mettre en œuvre pour la période 2018-2023.

Considérant que ce PPBE contient deux mesures « P2 » et « P3 » dont la mise en œuvre viendrait accroître les contraintes sur l'habitat existant et futur autour d'Orly sur 13 000 hectares supplémentaires (5000 h en zone C & 8000 h en zone D).

Considérant que les impacts des nuisances sonores sur la santé et le quotidien des riverains des aéroports ne sont pas négligeables et qu'il est nécessaire de réduire et d'améliorer la qualité de vie des habitants qui y sont exposés.

Considérant que l'activité aéroportuaire à l'origine des nuisances doit assumer les efforts à réaliser.

Considérant que c'est aux professionnels du secteur aérien de faire preuve d'exemplarité en employant tous les moyens nécessaires pour réduire autant que possible les dommages causés aux habitants.

Considérant que les seules mesures restrictives supplémentaires proposées sont les mesures P2 et P3 qui ciblent les habitants et les communes.

Considérant qu'aucune extension du couvre-feu, qu'aucune proposition pour améliorer les procédures de décollage, qu'aucune mesure incitative à l'innovation et l'amélioration des aéronefs ne sont envisagées.

Considérant que de nombreuses questions sont soulevées par le projet d'extension de la zone C et de la création de la zone D :

- Pourquoi étendre des contraintes sur nos territoires alors que l'aéroport d'Orly est plafonné ?
- Pourquoi ne pas instaurer des mesures incitatives voire coercitives pour accélérer la transition des flottes d'aéronefs vers des modèles plus efficaces et moins bruyants qui existent d'ores et déjà ?
- Pourquoi étendre les contraintes sur 13 000 hectares supplémentaires en zone déjà dense de la Métropole du Grand Paris alors que l'Etat affiche des objectifs de valorisation sur ces mêmes territoires notamment via des opérations d'Intérêt national (OIN) ?

Considérant que si un PEB se justifie lorsque l'on crée un nouvel aéroport, l'application du PPEB sur du tissu urbain déjà existant a pour corollaire une dévalorisation des propriétés déjà bâties, une paupérisation des territoires concernés et un déclin démographique marqué.

Considérant que ce projet remet sur la table un dossier clos en 2009 avec un accord à l'unanimité des parlementaires tous partis confondus lors de l'examen de la loi MOLLE (Mobilisation pour le logement et de Lutte contre l'Exclusion).

Considérant les impératifs annoncés de lutte contre les émissions de gaz à effets de serre et la nécessité parallèle dans cette perspective de densifier l'habitat au plus près des modes lourds de transports (chemins de fer urbains) dans les villes disposant de gares RER transiliens exigée par l'Etat.

Considérant que ce plan nie les deux impératifs précités en totale contradiction avec les projets d'accroissement du trafic aérien sur la plateforme aéroportuaire d'Orly qui est à la base de la justification de la révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement et les restrictions de constructions qui l'accompagnent.

Nous, élu.e.s de Boissy-Saint-Léger, à l'instar de nos homologues du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir, territoire et ville survolés par le trafic aérien d'Orly, sommes volontaires pour aller plus loin dans la lutte contre les nuisances sonores liées au transport aérien, mais nous refusons d'être toujours les seuls à en supporter le coût. Nous demandons donc à l'Etat de retirer le projet d'extension de la zone C et de création de la zone D qui nie la spécificité de l'aéroport d'Orly. Nous sommes prêts à travailler avec la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), la plateforme aéroportuaire d'Orly, l'ensemble des parties prenantes, pour aboutir à un PPBE équilibré, respectueux des territoires et de ses habitants, et réellement ambitieux.

*Les membres du Conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 4 votes contre (M. NGALIEMA, MME CITERNE, M. LARGER, MME ISEL) ce vœu demandant le réexamen du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport d'Orly et le retrait du projet d'extension de la zone C et de création de la zone D du plan.*

## **QUESTIONS DIVERSES.**

### Question orale de Mr Christian Larger

Monsieur le maire,

A votre demande, notre conseil a voté le 17 décembre dernier à la majorité la résiliation de la convention liant l'association Les Jardins de Boissy-Saint-Léger à la ville et à l'ASGE.

Les élus d'opposition, l'association, le comité de défense de l'association appuyé par 210 pétitionnaires à ce jour vous ont demandé de revenir sur ce vote.

On peut entendre que la collaboration entre l'association et la ville ou ses services ait été l'objet d'incompréhension.

Il est cependant extrêmement regrettable que vous-même et votre majorité ayez décidé de briser un collectif sans tenter de lever ces possibles incompréhensions par un contact direct avec les membres du bureau de l'association, sans exploiter les possibilités contractuelles de recherche amiable de règlement de conflit, sans faire appel à une conciliation.

Votre choix a remis en cause le fonctionnement autonome d'une association, a créé du désordre, a provoqué un conflit qui laissera des traces.

Nous pouvons encore sortir la tête haute de ce conflit. S'il vous plait, annulez la délibération ayant résilié la convention, engagez un vrai dialogue.

### Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur Larger,

Je vous confirme que le Conseil Municipal du 17 Décembre 2020 a voté à la majorité la délibération N°2020-154 relative à la résiliation de la convention de gestion du Jardin partagé du quartier de la Haie Griselle.

Je vous confirme que cette délibération, par son article 1, approuve la résiliation de la convention de gestion du jardin partagé du quartier de la Haie Griselle signée avec l'association « Les jardins de Boissy-Saint-Léger » .

Je vous confirme que cette délibération, par son article 2, dit les conditions de la résiliation de la convention pour les motifs indiqués dont les trois considérant font état et dans le respect d'un préavis de trois mois.

Je vous confirme qu'une réunion de médiation s'est bien tenue le 9 Octobre dernier et qu'à la suite de cette dernière une décision a été prise.

Je vous confirme que cette décision est irrévocable. Notre choix est un choix de raison et d'apaisement. Le jardin partagé de la Haie Griselle n'est pas en danger. A la suite du délai de préavis de trois mois, le jardin ouvrira une nouvelle saison de son histoire avec une nouvelle équipe, de nouveaux textes règlementaires, des adhérents tous porteurs de beaux projets en partenariat avec la commune pour toutes les Boisséennes et tous les Boisséens qui souhaiteront sincèrement partager ce jardin dans un état d'esprit de convivialité solaire, de pédagogie bienveillante et de responsabilité solidaire. Toutes les Boisséennes et tous les Boisséens, comme par exemple les adhérents de l'Association « Les jardins de Boissy-Saint-Léger », désireux de prendre part à cette nouvelle saison du jardin seront les bienvenus dans le respect de cette nouvelle gestion.

***La séance est levée à 22h15mn.***